

semaine. Le Séminaire paie une partie du salaire des maîtres de dessin et de musique.



INSTRUCTION RELIGIEUSE.

Les élèves sont partagés en cinq classes sous le rapport de l'enseignement de la religion. On donne à chacune d'elles au moins une instruction spéciale d'une heure par semaine. Les premières classes sont confiées à des prêtres de la maison. *



ADMISSION DES ELEVES.

1o. Pour être admis dans la classe élémentaire, il suffit absolument qu'un élève sache lire et écrire ; presque tous néanmoins ont un petit commencement de grammaire française, d'anglais et d'arithmétique.

2o. Pour entrer en *Septième*, on exige de plus que l'élève ait appris et pratiqué la grammaire française de Lhomond. On désire de plus qu'il ait aussi commencé l'histoire sainte.

3o. On peut juger, par les matières indiquées dans le programme ci-dessus, des con-

* Les élèves protestants n'assistent point à ces instructions.